



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 9 décembre 2024 à 20 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Madame la conseillère : Sophie Desrosiers
Messieurs les conseillers : Claude Bélisle
Pierre-Luc Payette
Serge Rivest
Jean Bourgeois
Siège # 3 vacant

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024
4. GESTION ADMINISTRATIVE
 - 4.1 CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE LA NOUVELLE-ACADIE
 - 4.2 AUTORISATION POUR CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
 - 4.3 AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE ET DE SIGNALISATION POUR LES MOTONEIGES
 - 4.4 CONTRIBUTION AU FESTIVAL ACADIEN NOUVELLE-ACADIE POUR L'ANNÉE 2025
 - 4.5 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
 - 4.6 APPUI À LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES – CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 PG SOLUTIONS
 - 4.7 CONTRIBUTION À LA FADOQ POUR L'ANNÉE 2025
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 - 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS
 - 6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
 - 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA SOUMISSION POUR LA PRISE D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES
 - 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA SOUMISSION POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES
 - 7.3 ENTÉRINER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE MARION ASPHALTE
 - 7.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
 - 7.5 DOSSIER CHD29229 SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)



- 7.6 DOSSIER QXQ62438 SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)
- 7.7 OCTROI DU CONTRAT POUR UNE SORTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUT
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
- 10.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE GROUPE DE MUSIQUE POUR LE SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE POUR L'ÉTÉ 2025
- 10.2 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION COMPLÈTE DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2025
- 10.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2024-180

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-181

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2024-182 4.1 CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE LA NOUVELLE-ACADIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite encourager l'activité sportive;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et résolu :

De verser une contribution de 4 000 \$ à l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie pour les activités 2025;

D'imputer cette dépense au poste 02-701-90-972.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-183 4.2 AUTORISATION POUR CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande du Club Quad Mégaroues de Joliette pour circuler sur certains chemins municipaux appartenant à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

D'autoriser le Club Quad Mégaroues de Joliette à circuler sur les voies publiques suivantes :

- Circuler sur le rang de l'église du # 310 au # 490
- Circuler sur le rang de l'église du # 616 au # 784
- Et poursuivre sur la rue Richard jusqu'à l'intersection au # 331 et sur la rue Héroux pour 950 mètres
- Circuler sur la rue Héroux de l'intersection au # 331 rue Héroux

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-184 4.3 AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE ET DE SIGNALISATION POUR LES MOTONEIGES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande du Club Autoneige Joliette pour un droit de passage et de signalisation pour les motoneiges;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,



et résolu :

D'autoriser le club Autoneige Joliette à un droit de passage et de signalisation pour les motoneiges aux emplacements suivants :

- 1541, rang de la Rivière Rouge
- À la hauteur du 540, rang de la Rivière Nord

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-185

4.4 CONTRIBUTION AU FESTIVAL ACADIEN NOUVELLE-ACADIE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie pour l'édition 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

De verser une contribution de 500 \$ pour le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie édition 2025;

D'imputer cette dépense au poste 02-701-90-972.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-186

4.5 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne

une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT QUE la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Liguori demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec;

Que la copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de monsieur Louis-Charles Thouin député de Rousseau à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adresse de François Bonnardel : ministre@msp.gouv.qc.ca
Adresse de Johanne Beausoleil : johanne.beausoleil@surete.qc.ca
Adresse de Jacques Demers : info@fqm.ca

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-187

**4.6 APPUI À LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES –
CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 PG
SOLUTIONS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 306-10-24 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides qui concerne la



contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions et qui se lit comme suit :

Attendu que PG solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Ville-de-Saint-Lin-Laurentides ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec.

Attendu que PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

Attendu que PG Solutions impose des augmentations annuelles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

Attendu que les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation. Des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

Attendu qu'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100%;

Attendu le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

Attendu que la hausse minimale imposée par PG Solutions est de l'ordre de 6.7 % à compter du 1^{er} janvier 2025;

Attendu que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

Attendu que la Ville désire respecter la capacité de payer de ses contribuables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

De contester l'avis d'augmentation 2025 pour le contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) transmis par PG Solutions le 27 août 2024 et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation;

De s'opposer au mode de financement des améliorations des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux Villes et Municipalités;

De demander aux villes et Municipalités du Québec de participer par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions et leur MRC;

De demander à la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC) d'appuyer la demande de la Ville par l'adoption d'une résolution à cet effet, de faire des représentations aux instances concernées et d'inciter les autres MRC du Québec à porter leur voix à la leur.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori est en accord avec les énoncés de la résolution 306-10-24 et qu'il désire par conséquent soutenir la contestation de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,



et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori appuie et soutient la Ville de Saint-Lin-Laurentides dans le cadre de ses démarches auprès de PG Solutions.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-188 4.7 CONTRIBUTION À LA FADOQ POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de la FADOQ pour l'année 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

De verser une contribution de 3 000 \$ pour la FADOQ pour l'année 2025;

D'imputer cette dépense au poste 02-701-90-972.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 12 pour se terminer à 20 h 28.

6. GESTION FINANCIÈRE

2024-189 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

202400897 (I)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	2 859,82 \$
202400898 (I)	GVL INC.	GESTION ANIMATION CAMP	736,34 \$
202400899 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUR.	224,20 \$
202400900 (I)	ACCOMPAGNEMENT ET	ZOO-LECTURE RAT BIBLIO	97,73 \$
202400901 (I)	MARIÈVE GRÉGOIRE	CONTES ANIMÉS	225,00 \$
202400902 (I)	LAMPRON ALAIN	REMBOURSEMENT AU CRÉDIT	252,68 \$
202400903 (I)	FRANCOEUR EMMANUEL	REMBOURSEMENT AU CRÉDIT	489,37 \$
202400904 (I)	BERGERON RICHARD	REMBOURSEMENT AU CRÉDIT	348,25 \$
202400905 (I)	BRUYÈRE JEAN MARC	REMBOURSEMENT AU CRÉDIT	464,74 \$
202400906 (I)	MAILHOT JEAN	REMBOURSEMENT AU CRÉDIT	106,86 \$
202400907 (I)	SMOLENS DIMITRI	REMBOURSEMENT AU CRÉDIT	250,32 \$
202400908 (I)	BELL CANADA	AD COM BUR MUN	186,21 \$
202400909 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLEC LUMIÈRES RUES	447,94 \$
202400910 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET BIBLIOTHÈQUE	307,83 \$
202400911 (C)	GLOBAL PAYMENT	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	108,93 \$
202400912 (I)	GLOBAL PAYMENT	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	108,93 \$
202400913 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	368,02 \$
202400914 (I)	LES ÉQUIPEMENTS R.	CC PIÈCES VÉHICULE VOIRIE	56,70 \$
202400915 (I)	CARTE DE CRÉDIT VISA	CC FRAIS ANNUELS VISA	20,00 \$
202400916 (I)	AMAZON	CC CAMP DE JOUR	11,49 \$



202400917 (I)	DOLLARAMA	CC ACHATS BILIO	10,63 \$
202400918 (I)	TIGRE GÉANT	CC ACHAT DÉPOUILLEMENT	28,74 \$
202400919 (I)	PRINCESS AUTO	CC ACHATS GARAGE MUN.	541,40 \$
202400920 (I)	AGRITEX ST-ROCH	CC PIÈCES VÉHICULE VOIRIE	72,10 \$
202400921 (I)	PATRICK MORIN	CC ACHAT POUR LE CHALET	24,91 \$
202400922 (I)	CANTINE SUR LA ROUTE	CC ALIMENT ÉLECTION	75,32 \$
202400923 (I)	NATHALIE LÉVESQUE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔTS	61,60 \$
202400924 (I)	DANIELLE POULIOT	ACHAT BOÎTES DE CAFÉ	106,44 \$
202400925 (I)	ROBERT BERGEVIN	ACHAT LIVRE POUR BIBLIO	25,00 \$
202400926 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUR.	224,20 \$
202400927 (I)	RACJ MONTRÉAL	CC PERMIS DE RÉUNION AU	59,50 \$
202400928 (C)	CARTE DE CRÉDIT VISA	CC FRAIS DE CRÉDIT CARTE	20,00 \$
202400929 (I)	DOLLARAMA	CC ACHATS POUR CONTE	48,22 \$
202400930 (I)	LEE VRAC TRANSPORT	CC EMPIERREMENT RANG	1 494,68 \$
202400931 (I)	BOUCHERIE AU PIGNON	CARTES-CADEAUX FÊTE	1 650,00 \$
202400932 (I)	ALEXIS BEAUSOLEIL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	146,30 \$
202400933 (I)	LA BELLE EXCUSE	CARTES-CADEAUX FÊTE	1 600,00 \$
202400934 (I)	ALEXANDRE LÉGARÉ	ACTIVITÉ LOISIRS MARCHÉ	500,00 \$
202400935 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUR.	298,94 \$
202400936 (I)	BEAUWARD IMMOBILIER	CARTES-CADEAUX FÊTE	750,00 \$
202400937 (I)	BELL CANADA	AD COMMUNICATION CHALET	255,65 \$
202400938 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ PARC	5 737,69 \$
202400939 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET AQUEDUC	109,20 \$
202400940 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	221,02 \$
202400941 (I)	RETRAITE QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	843,26 \$
202400942 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	820,64 \$
202400943 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	13 624,92 \$
202400944 (I)	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 616,39 \$
202400945 (I)	LAFORTUNE TRAITEUR	BOÎTES À LUNCH ÉLECTION	847,94 \$
202400946 (I)	LAFORTUNE TRAITEUR	BUFFET FÊTE BÉNÉVOLES	1 309,11 \$
202400947 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUR.	224,20 \$
202400948 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	124,37 \$
202400949 (I)	AGRITEX ST-ROCH	CC PIÈCES VÉHICULE VOIRIE	139,91 \$
202400950 (I)	PATRICK MORIN	CC DÉCO NOËL CHALET LOISIRS	44,12 \$
202400951 (I)	CANAC	CC PAPETERIE ÉLECTION	46,21 \$
202400952 (I)	CANTINE THÉRÈSE	CC REPAS CAUCUS ÉLUS	101,80 \$
202400953 (I)	SUPER C	CC ALIMENT ÉLECTION	14,45 \$
202400954 (I)	DOLLARAMA	CC ACHATS MARCHÉ DE NOËL	42,83 \$
202400955 (I)	MARCHÉ DES RAPIDES	CC ESSENCE VOIRIE	104,36 \$
202400956 (I)	RONA INC.	DÉCORATION NOËL ET	160,30 \$
202400957 (I)	AMAZON	CC ACCESSOIRE	15,49 \$
202400958 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	3 379,58 \$
202400959 (I)	LE GROUPE HARNOIS	DIESEL AQUEDUC GÉNÉRATRICE	1 975,11 \$
202400960 (I)	INFOTECH	CONTRAT SOUTIEN 2025	11 070,38 \$
202400961 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	24,00 \$
202400962 (I)	MARCHÉ DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	2 037,16 \$
202400963 (I)	EBI ENVIRONNEMENT	SERVICE DÉCHET 6VC TER.	850,37 \$
202400964 (I)	CODERRE O. & FILS	ACHATS TERRAIN LOISIRS	551,62 \$
202400965 (I)	FQM	ADHÉSION 2025	2 950,31 \$
202400966 (I)	MUNICIPALITÉ DE	DÉNEIGEMENT 2024-2025	366,76 \$
202400967 (I)	CCAQ	FRAIS TÉLÉSURVEILLANCE BIBLIO	358,72 \$
202400968 (I)	KIWI	COROPLAST MARCHÉ DE NOËL	34,49 \$
202400969 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE MILIEU RURAL	540,00 \$



202400970 (I)	ST-CHARLES-BORROMÉE	QUOTE-PART SERVICE	14 286,00 \$
202400971 (I)	CANADIAN TIRE	DÉCORATION NOËL BUR.	103,44 \$
202400972 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	896,06 \$
202400973 (I)	DAVID GAUDET ÉLECTRIQUE	RÉPARATION NÉONS	4 338,03 \$
202400974 (I)	RÉSEAU BIBLIO CQLM	FOURNITURES POUR LA	34,88 \$
202400975 (I)	LES SERVICES EXP INC.	GLISSEMENT TERRAIN 5E RANG,	1 059,21 \$
202400976 (I)	CARRIÈRE BGR	PIERRE RANG DOUBLE	1 028,15 \$
202400977 (I)	NORDIKEAU INC.	PRÉLÈVEMENT ANALYSES EAU	5 570,63 \$
202400978 (I)	RENÉ LAVOIE PROTEC-FAUNE	INSPECTION DOMMAGES	379,42 \$
202400979 (I)	ENT. MICHAEL BOYER	TRAVAUX FOREST RANG DE	13 304,72 \$
202400980 (I)	LONGUS ÉQUIPEMENT INC.	RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	1 441,75 \$
202400981 (I)	CARREFOUR CANIN	RAPPORT INTERVENTIONS	62,44 \$
202400982 (I)	HAMSTER	ACHAT DE LIVRES BIBLIO.	1 551,99 \$
202400983 (I)	LES ENTREPRISES RENE	RECHARGEMENT ACCOTEMENT	19 500,57 \$
202400984 (I)	NANOTECH INFORMATIQUE	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	261,58 \$
202400985 (I)	L'ATELIER MÉCANIQUE	PNEUS ET POSE TUBE ROUE	1 684,53 \$
202400986 (I)	PRINCESS AUTO	ACCESSOIRES GARAGE	371,22 \$
202400987 (I)	2533 4590 QUÉBEC INC.	PRODUITS CHLORE ENTRETIEN	223,40 \$
202400988 (I)	FQM ASSURANCES INC.	RENOUVELLEMENT ASS.	46 172,40 \$
202400989 (I)	CAUCA CENTRE	FRAIS ANNUELS RÉPARTITION	1 315,02 \$
202400990 (I)	AGRITEX ST-ROCH	ENTRETIEN TRACTEUR VOIRIE	373,86 \$
202400991 (I)	BIONEST	6 VISITES D'ENTRETIEN UV	1 987,92 \$
202400992 (I)	3 FRÈRES ÉQUIPEMENTS	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	49,90 \$
202400993 (I)	EDILEX INC.	RÉDACTION MODULE	2 842,18 \$
202400994 (I)	DHC AVOCATS	SERVICES PROF.	938,19 \$
202400995 (I)	ATLAS COPCO	ENTRETIEN COMPRESSEUR	2 706,88 \$
202400996 (I)	ÉMILIE RONDEAU	LOC. CONTENEUR GARAGE	3 251,77 \$
202400997 (I)	ÉMONDAGE J.C	DÉCHIQUETAGE BRANCHES	689,85 \$
202400998 (I)	LES EXCAVATIONS NM INC.	TRAVAUX DOMAINE GRENIER	3 449,26 \$
202400999 (I)	MARION ASPHALTE	TRAVAUX DE CORRECTIONS	32 273,95 \$
202401000 (I)	KARINE LEFEBVRE	COURONNE NOËL CHALET	160,00 \$
202401001 (I)	GABRIELLE RICHER	REMB. PROGRAMME ACHAT	70,30 \$
202401002 (I)	CATHERINE DESJARDINS	SUBVENTION MUN. HOCKEY	300,00 \$
202401003 (I)	LOISIR ET SPORT	FORMATION PATINOIRE	86,23 \$
202401004 (I)	ENT. MICHAEL BOYER	TRAVAUX RIVIÈRE ROUGE	1 954,58 \$
			232 672,01 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS	33 545,08 \$
		SALAIRES ÉLUS	6 017,85 \$
		TOTAL DES SALAIRES	39 562,93 \$
		GRAND TOTAL	272 234,94 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202400897 à 202401004 au montant de 272 234,94 \$.



Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

Dépôt du rapport des engagements au 30 novembre 2024.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 30 novembre 2024.

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépôt du rapport des activités d'investissement au 30 novembre 2024.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-190

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA SOUMISSION POUR LA PRISE D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la prise d'échantillonnage des ouvrages de traitement de l'eau potable et usée doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Nordikeau a déposé une offre de service # OS-02556 pour la période finissant le 6 novembre 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Nordikeau pour un montant de 5 978,30 \$ par année plus les taxes applicables pour l'échantillonnage sur le réseau de distribution de l'eau potable;

D'octroyer le contrat pour l'échantillonnage à l'eau brute pour un montant de 4 750,20 \$ par année plus les taxes applicables;

D'octroyer le contrat pour l'échantillonnage du cuivre et de plomb pour un montant de 1 111,25 \$ par année plus les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général, à signer tous les documents pour donner effet à cette résolution;

D'imputer cette dépense aux postes suivants :

02.413.00.459	5 978,30 \$
02.413.00.459	1 111,25 \$
02.412.00.459	4 750,20 \$

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



2024-191

7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA SOUMISSION POUR LA L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et usée doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Nordikeau a déposé une offre de service # OPT-24-1474 pour la période finissant le 4 décembre 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Nordikeau pour un montant de 31 800 \$ par année plus les taxes applicables pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

D'octroyer le contrat pour l'opération des ouvrages du traitement de l'eau potable pour un montant de 7 500 \$ par année plus les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général, à signer tous les documents pour donner effet à cette résolution;

D'imputer cette dépense aux postes suivants :

02.412.00.444	7 500 \$
02.414.00.445	31 800 \$

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-192

7.3 ENTÉRINER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE MARION ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait des travaux de correction et de pavage à faire pour l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres à soumissionner a été fait et que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Marion Asphalte	28 071 \$
Pavage Poitras	Équipements non disponibles

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Marion Asphalte pour un montant de 28 071 \$ plus les taxes applicables pour des travaux de correction de pavage;

D'imputer cette dépense au poste 02.320.00.521.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



2024-193

7.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à le respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre- Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Liguori confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Ghislaine Pomerleau mairesse et monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier sont dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Numéro de la demande d'aide financière LJL 92624

Titre du projet Programme d'aide à la voirie locale – Saint-Liguori – chemin Nadeau

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-194

7.5 DOSSIER CHD29229 SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;



CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori approuve les dépenses d'un montant de 14 986,39 \$ (taxes incluses) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-195

7.6 DOSSIER QXQ62438 SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;



CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori approuve les dépenses d'un montant de 32 273,95 \$ (taxes incluses) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-196

7.7 OCTROI DU CONTRAT POUR UNE SORTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU' un permis de construction pour un nouvel immeuble sur le lot 6 587 069 sur la rue Domaine-Forget a été émis;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est déjà taxé pour le service d'égout;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Denis Malo pour une coupe de rue et la prolongation du réseau d'aqueduc jusqu'au lot 6 587 069 pour un montant de 24 200 \$ plus les taxes applicables;

D'imputer cette dépense au poste 23.050.05.721 et de prendre cette somme à même les revenus d'égout.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE



9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

2024-197

10.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE GROUPE DE MUSIQUE POUR LE SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE POUR L'ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de la ST-JEAN pour le spectacle à l'été 2025;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues :

Palmarès	4 375 \$ plus les taxes applicables
Les Voyous	5 000 \$ plus les taxes applicables
Accent Bleu	5 500 \$ plus les taxes applicables
Madame Dufour	40 000 \$ plus les taxes applicables

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

D'octroyer le contrat au groupe Palmarès pour le spectacle de la Fête nationale pour l'été 2025 au montant de 4 375 \$ plus les taxes applicables;

D'imputer cette dépense au poste 02.701.50.459.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-198

10.2 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION COMPLÈTE DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de service pour la gestion du camp de jour;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues :

- Les camps de jour AES pour un montant de 130 \$ par semaine et de 35 \$ par semaine pour le service de garde optionnel plus les taxes applicables.
- Air en fête pour un montant de 179 \$ par semaine et de 33 \$ par semaine pour le service de garde optionnel plus les taxes applicables.

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et résolu :

D'accepter la soumission du plus bas des soumissionnaires conformes, soit l'entreprise Les Camps de jour AES pour un montant de 130 \$ par semaine et de 35 \$ par semaine pour le service de garde optionnel plus les taxes applicables;

Les coûts défrayés par les parents seront de :



1^{er} enfant 85 \$ par semaine plus le service de garde optionnel
2^{ième} enfant 80 \$ par semaine plus le service de garde optionnel
3^{ème} enfant de 75 \$ par semaine plus le service de garde optionnel.

D'imputer cette dépense au poste 02.701.50.447.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-199

10.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT l'importance de la culture, au sens large, pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé son projet de Politique culturelle le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de cette politique permettra à la Municipalité de conclure avec le ministère de la Culture et des Communications une nouvelle entente de développement culturelle;

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

D'adopter la Politique culturelle 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 44 pour se terminer à 20 h 52.

2024-200

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers et résolu de lever la séance à 20 h 53.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.


Ghislaine Pomerleau, mairesse


Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Saint-Liguori
UNIQUEMENT CHÂTAINES

Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Grislaine Pomerleau
Grislaine Pomerleau, mairesse

